



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

gaz

Question écrite n° 97875

Texte de la question

Mme Nadine Morano attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'augmentation dont le prix du gaz a fait l'objet le 1er mai dernier. Cette dernière fait suite à une hausse de 5,2 % en novembre 2004, de 4 % en juillet 2005, de 2,6 % en septembre 2005 et de 12 % en novembre 2005. Des représentants de consommateurs s'inquiètent des conséquences de ces mouvements sur leurs factures et redoutent qu'à l'avenir cette énergie ne soit plus accessible à un prix compétitif. Ils dénoncent par ailleurs le décalage entre cette hausse et les bénéfices de Gaz De France, estimés à 1,4 milliard d'euros en 2004, 1,7 milliard d'euros en 2005 et, selon les dernières prévisions, à 2 milliards d'euros en 2006. Elle souhaiterait connaître sa position sur ce sujet et les éléments qu'il entend fournir pour répondre à leurs remarques.

Texte de la réponse

Disposant de peu de ressources en gaz naturel sur son territoire, la France dépend essentiellement des marchés internationaux pour ses approvisionnements. Gaz de France est un négociant dont les coûts sont très exposés à l'évolution des prix des produits pétroliers. La solidité économique et financière de Gaz de France constitue l'assurance que la sécurité d'approvisionnement française en gaz naturel est maintenue face aux risques non négligeables que certains de nos proches voisins ont pu récemment connaître. Elle est aussi un élément important de notre indépendance énergétique. Enfin, elle permet de financer les dépenses de construction et d'entretien des réseaux pour la distribution du gaz sur le territoire français et de découvrir de nouveaux gisements. Pour les clients se chauffant au gaz, Gaz de France a proposé une remise commerciale sur l'abonnement de 22 euros (HT) pendant tout l'hiver. Après avoir décidé qu'aucune hausse des tarifs de Gaz de France n'aurait lieu pendant l'hiver pour tous les clients de Gaz de France, particuliers comme professionnels et chaufferies collectives, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a confié à trois personnalités une mission d'analyse des prix et du marché du gaz. La commission, dont les conclusions sont consultables sur le site internet du ministère, a précisé que la hausse de tarif de 5,8 % au 1er mai 2006 reflétait bien l'évolution des coûts d'approvisionnement de Gaz de France. Le gaz reste d'ailleurs encore une énergie compétitive. Cette commission a également souligné trois faits marquants : l'indexation des prix d'achat du gaz sur les cours des produits pétroliers en France comme dans tous les autres pays européens, la part du coût de la matière première qui représente environ la moitié du prix de vente du gaz et le prix modéré du gaz en France pour les consommateurs. Cette commission a recommandé de mettre en oeuvre une nouvelle politique de fixation des tarifs du gaz aux particuliers fondée sur quatre points : vérité des prix, transparence, attentes des consommateurs, visibilité et stabilité nécessaires aux entreprises. Les conclusions de la commission doivent permettre d'engager les adaptations nécessaires du cadre juridique dans les prochains mois afin de rendre opérationnelles les nouvelles règles pour une prochaine révision tarifaire qui aura lieu le 1er juillet 2007. Enfin, lors du récent débat parlementaire sur la politique énergétique, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a clairement indiqué que l'intention du Gouvernement était de permettre aux consommateurs qui le souhaitent de continuer à bénéficier des tarifs réglementés après l'ouverture des marchés de l'énergie à la concurrence le 1er juillet 2007. Des dispositions législatives en ce sens seront proposées au Parlement. De

plus, l'accès à l'énergie sera préservé par la création d'un tarif social pour le gaz, similaire à celui existant pour l'électricité, pour les personnes en situation de précarité.

Données clés

Auteur : [Mme Nadine Morano](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97875

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juin 2006, page 6360

Réponse publiée le : 1er août 2006, page 8106